



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
 SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Patrick QUIVRIN, (P. M. MAUGER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Isabelle VILLEY DESMESERETS (P. Mme LECHEVALLIER)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Assemblées et intercommunalité :

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – COMMISSIONS INTERNES – REMPLACEMENT DE M. NOURRY SUITE A SA DEMISSION - COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-AMENAGEMENT

DEL20240923_02B	Présents : 25	Pouvoirs : 3	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Le Maire

A la suite de la démission de M. NOURRY, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions internes où il siégeait en tant que représentant de la liste 2 d'opposition (Ouistreham Ecologiste et Citoyenne).

Mme Marie Le Bas étant seule candidate pour remplacer M. Nourry, **les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de procéder aux désignations à main levée.**

M. Chauvois sollicite de pouvoir remplacer M. Tison à sa demande dans la commission.

Ils sont désignés à l'unanimité.

La composition de la commission concernée s'établit donc comme suit :

ENVIRONNEMENT-URBANISME-AMENAGEMENT	
DEL20200602_01D modifiée par DEL20210329_01A - 10 membres dont le maire	
<p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ sensibilisation, études environnementales, politique de l'arbre, politique de l'eau, ➤ espaces naturels, littoral, gestion des OM,... ➤ développement durable : déplacements doux, écocitoyenneté... <p>Urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ planification urbaine (documents d'urbanisme, développement urbain), ➤ occupation des sols, ➤ droit de préemption <p>Aménagement et cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ travaux (voirie, réseaux, équipements..), entretien et grands projets publics-privés, mobilier urbain, parcs et jardins, bâtiments et équipements ➤ accessibilité ➤ prévention des risques : Sécurité routière, sécurité des bâtiments et équipements publics (ERP...), organisation des secours (plans ORSEC), plans d'urgence (PPMR), inondations et submersion marine... 	<p>3 Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maire, président de droit - L'Adjoint délégué : P. CHRETIEN (VP) - L'Élu délégué aux travaux/ERP : Ch. GSELL

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2114 04884-20240923-DL20240923_

Ville de OUISTREHAM-RIVA-BELLA
Registre des Délibérations

DEL20240923_02B
Du 23 septembre 2024
CM4.2024



- Domaine, Patrimoine : cessions, acquisitions, réserves foncières, limites territoriales, domaine public, domaine privé, gestion du cimetière

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le - 1 OCT. 2024
Certifié exécutoire.